



Ma voisine filme chez moi

Par **Lilie85**, le **06/08/2019** à **21:40**

Bonjour,

J'ai deux chiens qui peuvent aboyer et oui, ils n'ont pas appris à miauler encore.

Je vis en lotissement et je suis consciente de la gêne occasionnée par les aboiements pour le voisinage.

Je sors mes chiens entre 8.00 et 22. 00. Ils ne sont jamais seuls dans le jardin sauf lorsque je fais le ménage. Dès qu'ils aboient je les rentre chez moi. Je fais en sorte que ça se passe au mieux. En même temps il y a plein d'autres chiens dans le quartier qui eux aussi aboient. Lorsque je suis au travail, ils sont avec moi. C'est seulement pendant les vacances où nous sommes à la maison qu'ils peuvent éventuellement avoir plus d'aboiements, mais toujours sous mon contrôle.

Cependant, une voisine m'a pris en grippe et est venue filmer chez moi deux fois lorsque mes chiens étaient dehors.

Quelles sont les mesures que je peux prendre pour lui faire comprendre que nous ne devons pas filmer chez des personnes, c'est une atteinte à la vie privée (je pense). Quelles sont les poursuites possibles, car moi je n'ai vu que deux fois mais une autre voisine me dit que c'est au moins 4 fois. Je n'ai pas non plus de preuves matérielles pour le prouver. Elle peut très bien le nier.

Merci beaucoup pour vos conseils.